

Webinaire

Réunion sur l'agrégation externe d'informatique

Sylvie Boldo
présidente de l'agrégation externe d'informatique

25 novembre 2021

<https://agreg-info.org/>

Éléments factuels sur les épreuves

- 3 épreuves écrites d'admissibilité (7–9 mars 2022)
 - Composition d'informatique 5h (plusieurs problèmes ou exercices permettant d'en parcourir les grands domaines)
 - Étude d'un problème informatique 6h
 - au choix
 - Étude de cas informatique
 - Fondements de l'informatique
- 3 épreuves orales d'admission
 - Leçon d'informatique 1h (4h de préparation)
 - Travaux pratiques de programmation 1h (5h de préparation)
 - Modélisation 1h (4h de préparation)

Normalement, l'appréciation des conditions requises (*i.e.* avoir un M2) est évalué à l'admissibilité. Cette année :

Pour la session 2022, l'appréciation des conditions requises est reportée au plus tard à la date d'établissement de la liste des candidats admis (ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19).

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/pid33987/enseigner-dans-les-classes-preparatoires-agregation.html>

- annonce de l'agrégation en mars 2021
- arrêté du JO en mai 2021
- nomination de la présidente en mai 2021, officiel en juin 2021
- programme complémentaire en août 2021
- site web, liste des leçons et sujets 0 pour les épreuves 1 et 2 en octobre 2021
- cette réunion en novembre 2021

⇒ des délais **serrés !**

⇒ des aménagements à prévoir en 2023

Ce dont je ne parlerai pas

Je ne parlerai pas de :

- contenu des sujets 2022
- affectation des agrégés

Ce que je ne sais pas

Je ne sais pas (encore) mais ce sera sur le site et la liste de diffusion dès que je le sais !

- nombre de postes
- dates et lieu des épreuves d'admission

Phase de questions